



## CERTIFICAT MEDICAL D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL - A111

Date de la réception: ...../...../.....

### PERSONNEL STATUTAIRE

COLLEZ ICI VOTRE VIGNETTE CSS

### PERSONNEL NON STATUTAIRE

INDIQUEZ ICI VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION

.....

### IDENTIFICATION (à compléter avant l'intervention du médecin)

Nom et prénom:.....

Grade et unité administrative: .....

### CERTIFICAT (à remplir et à signer par le médecin)

Je soussigné, docteur en médecine, déclare donner des soins à ..... et avoir constaté qu'il(elle) est en incapacité de travail.

Durée probable de cette incapacité: du ...../...../..... au ...../...../..... inclus.

Cocher ce qui est d'application. Le malade:

- est en état de quitter son lieu de convalescence pendant sa maladie.
- n'est pas en état de quitter son lieu de convalescence pendant sa maladie.
- est hospitalisé à ..... (nom de l'hôpital + ville)

Durée probable de l'hospitalisation: du ...../...../..... au ...../...../.....

### DIAGNOSTIC

.....

.....

.....

Fait à: ..... le ...../...../..... (date)

Signature du médecin

Cachet du médecin

La collecte de ces données personnelles ainsi que les données concernant le médecin traitant est nécessaire pour assurer le contrôle des absences et déterminer vos droits en exécution de la loi sur l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités (loi coordonnée du 14.07.1994) et la réglementation interne des Chemins de fer belges. Le traitement de ces données personnelles a toujours lieu conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992

## Informations pratiques concernant l'envoi du certificat médical

### Règlementation: RGPS - Fascicule 571 (maladie)

Pour plus d'informations concernant la procédure en cas de maladie, consultez la page Intranet de HR Rail:  
[Votre carrière > Maladie et accidents de travail.](#)

Envoyez-nous votre certificat médical le plus rapidement possible de sorte qu'il arrive dans les 48 heures après avoir consulté votre médecin.

Vous pouvez nous envoyer le certificat médical de 2 manières :

- **par e-mail** (conservez dans ce cas l'original pendant un an)  
à l'adresse suivante: [FR\\_A111@hr-rail.be](mailto:FR_A111@hr-rail.be)

ou

- **sous pli fermé** et suffisamment affranchi. Le cachet de la poste fait office de preuve.  
vers le health centre BRUXELLES (H-HR.44B) - 10-05, rue de France 85 - 1060 BRUXELLES  
ou  
vers le health centre NAMUR (H-HR.44LN) – 50-03, rue Léanne 15 – 5000 NAMUR

Assurez-vous que le médecin de contrôle puisse facilement vous atteindre à l'adresse que vous avez communiquée par téléphone à votre employeur de fait lors de votre déclaration de maladie et d'être accessible.